

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Permis de conduire : conduite encadrée (métiers de la route)** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Permis de conduire : conduite encadrée (métiers de la route)** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F10036/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F10036/abonnement))

Permis de conduire : conduite encadrée (métiers de la route)

Vérfié le 01 août 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À qui s'adresse la conduite encadrée ? Quelles sont les conditions à remplir ? Quelles catégories de véhicules peut-on conduire ? Qui peut être accompagnateur ? Nous vous indiquons ce que vous devez savoir sur la conduite encadrée et comment demander le permis de conduire.

La conduite encadrée est à distinguer des 2 autres formules de conduite accompagnée :

l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2826>)

à partir de 15 ans, et

la conduite supervisée (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21012>)

à partir de 18 ans.

À qui s'adresse la conduite encadrée ?

La conduite encadrée s'adresse :

- Aux élèves conducteurs, apprentis conducteurs et stagiaires en formation professionnelle, âgés de **16 ans ou plus**, et préparant un **diplôme professionnel délivré par le ministère de l'éducation nationale**. Par exemple, BEP ou CAP de conducteur routier.
- Aux apprentis conducteurs et stagiaires en formation professionnelle, âgés de **18 ans ou plus**, et préparant un **titre professionnel délivré par le ministère du travail**.

Quelles conditions pour recourir à la conduite encadrée ?

Vous préparez un diplôme professionnel du ministère de l'éducation nationale

Vous devez :

- Avoir **validé** les épreuves de l'examen du permis de conduire (**code + conduite**) exigé par votre formation
- Avoir participé, avec votre accompagnateur, à un **rendez-vous pédagogique** avec le formateur de l'enseignement de la conduite

Vous préparez un titre professionnel du ministère du travail

Vous devez :

- Avoir **validé** les épreuves de l'examen du permis de conduire (**code + conduite**) exigé par votre formation

- Avoir participé, avec votre accompagnateur, à un **rendez-vous pédagogique** avec l'enseignant chargé de l'enseignement de la conduite

Avec quels véhicules pratiquer la conduite encadrée ?

La conduite encadrée concerne les véhicules des catégories B, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, D et DE du permis de conduire.

Attention

Vous pouvez pratiquer la conduite encadrée sur un véhicule des catégories **C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, DE** du permis de conduire uniquement durant les **périodes de formation en milieu professionnel** ou **d'alternance en entreprise**.

Quelles conditions doit remplir votre accompagnateur ?

Vous pratiquez la conduite encadrée sur un véhicule de la catégorie B

Votre accompagnateur doit remplir toutes les conditions suivantes :

Avoir le **permis B depuis 5 ans ou plus**

Avoir l'**accord de son assurance** pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la conduite accompagnée. Une extension de garantie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2662>) peut être nécessaire selon votre contrat.

d'annulation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21774>) ou
Ne pas avoir eu d'invalidation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1704>) du permis dans les 5 années précédentes

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, dans ou hors du cadre familial.

Vous pratiquez la conduite encadrée sur un véhicule des catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, DE

Votre accompagnateur doit remplir toutes les conditions suivantes :

Avoir le permis de conduire de la catégorie du véhicule concerné depuis **5 ans ou plus**. Le permis doit être **en cours de validité**.

Avoir la **carte de qualification de conducteur**

Avoir l'**accord de son assurance** pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la conduite accompagnée. Une extension de garantie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2662>) peut être nécessaire selon votre contrat.

d'annulation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21774>) ou
Ne pas avoir eu d'invalidation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1704>) du permis dans les 5 années précédentes

Quelles sont les règles durant la conduite encadrée ?

Vous devez respecter les règles suivantes durant la conduite encadrée :

- Conduire **en France**. La circulation à l'étranger est interdite.
- Conduire sur le **réseau routier et autoroutier**
- Conduire un véhicule léger (____ de 3,5 tonnes maximum) ou du groupe lourd (____ supérieur à 3,5 tonnes), selon la catégorie de permis obtenu
- Participer à au moins **1 rendez-vous pédagogique d'1 heure**. Ce rendez-vous est organisé dans le cadre de votre formation. La présence d'au moins un des accompagnateurs est obligatoire.
- Respecter des **limitations de vitesse spécifiques**

Limitations de vitesse

Type de voie	Vitesse maximum
Section d'autoroute où la vitesse est limitée à 130 km/h	110 km/h
Autre section d'autoroute	100 km/h
Route à 2 chaussées séparées par un terre-plein central	100 km/h
Agglomération	50 km/h
Autre route	80 km/h

Où placer le disque de la conduite accompagnée ?

Pour identifier le véhicule comme véhicule d'apprentissage, vous devez placer un signe distinctif autocollant ou magnétique à l'**arrière gauche** (et sur la remorque si nécessaire).

SIGNE DISTINCTIF AUTOCOLLANT OU MAGNÉTIQUE À APOSER À L'ARRIÈRE DU VÉHICULE



Quand se termine la conduite encadrée ?

La conduite encadrée se termine avec la **délivrance du permis de conduire**.

Toutefois, elle se termine avant si vous interrompez votre formation professionnelle.

Comment faire la demande de permis de conduire ?

Vous pouvez demander votre permis de conduire en ligne sur le site de l'_____ à partir de l'âge de 18 ans.

La demande se fait en ligne sur le site de l'ANTS.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou avec vos identifiants ANTS, en français uniquement.

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Vous avez besoin des documents suivants en version numérisée :

- 1 photo d'identité ou 1 habilités
photo-signature numérique (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographies->)
- Justificatif d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31057>)
- Justificatif de domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>)
- Diplôme délivré par l'éducation nationale ou titre professionnel (ou relevé de notes)
cerfa n°14880 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14006>)
- Si nécessaire, avis médical (formulaire [public.fr/particuliers/vosdroits/R14006](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R14006))

Demande en ligne de permis de conduire après validation de diplôme ou titre professionnelle (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52141>)

Comment suivre votre demande de permis de conduire ?

Vous pouvez **suivre en ligne la fabrication et l'envoi de votre permis de conduire**

Le téléservice est accessible via _____ ou avec vos identifiants _____, en français uniquement,

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Une fois connecté à votre espace _____, vous visualisez votre demande dans le tableau de bord.

Permis de conduire : suivre l'avancement de sa demande de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R36427>)

L'expédition du permis de conduire se fait par **Lettre Expert**

Il s'agit d'un envoi sécurisé, avec **remise en main propre contre signature**.

- **L'adresse** que vous indiquez lors de la procédure en ligne doit être **la plus complète possible** (numéro de bâtiment, numéro d'appartement, numéro de boîte à lettres, étage, couloir, escalier, "résidant chez",...).
- Votre **boîte aux lettres** doit présenter le **nom et prénom** de la personne qui reçoit le courrier.

Si vous êtes absent lors du passage du facteur, vous devez **aller à la Poste** dans les **15 jours** avec votre avis de passage ou avec le numéro de la Lettre Expert.

Si vous n'avez pas pu aller à la Poste dans les 15 jours, vous n'avez rien à faire.

Votre permis va vous être envoyé.

Dans les autres cas, contactez l'_____ via le formulaire de contact :

À noter

Si c'est votre 1^{er} permis de conduire, il s'agit d'un permis probatoire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2390>)
signe "A" à l'arrière de votre véhicule.

. Vous devez mettre le

Demande en ligne de permis de conduire après validation de diplôme ou titre professionnel (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52141>)

Textes de loi et références

- Code de la route : articles L211-1A à L211-7
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006159511/#LEGISCTA000006159511)
Conduite encadrée (article L211-5)
- Code de la route : articles R211-3 à R211-7
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006177075)
Conduite encadrée (article R211-5-2)
- Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire
(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025803494/>)
- Arrêté du 30 septembre 2010 relatif à la conduite encadrée
(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022915192/>)

Services en ligne et formulaires

- Demande en ligne de permis de conduire après validation de diplôme ou titre professionnel (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52141>)
Service en ligne

Questions ? Réponses !

- Conduite accompagnée : quelle formule choisir ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31901>)
- Conduite accompagnée ou conduite supervisée : quelle assurance pour l'accompagnateur ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2662>)
- Qu'est-ce que le permis de conduire probatoire ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2390>)
- Demande de permis de conduire : quel justificatif de domicile ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31847>)
- Demande en ligne de permis de conduire : comment être aidé dans la démarche ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34762>)
- Quel permis pour quelle catégorie de véhicules ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12096>)
- Quels véhicules peut-on conduire avec le permis B ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2827>)
- Quelle est la durée de validité d'un permis de conduire ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31133>)

Voir aussi

- Infractions routières (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N18918>)
Service-Public.fr
- Apprentissage anticipé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2826>)
Service-Public.fr
- Apprentissage en conduite supervisée (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21012>)
Service-Public.fr
- Permis B : voiture ou camionnette (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2828>)
Service-Public.fr
- Assurance auto : jeune conducteur et surprime (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2663>)
Service-Public.fr
- Accessoires obligatoires en voiture : gilet de sécurité, triangle... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19459>)
Service-Public.fr

Besoin d'aide ? Un problème ? (<https://www.service-public.fr/contact/remarque/F10036?audienceFiche=Particuliers&showFaq=true&feedBck=non>)